

Suis-je concerné  
par le  
remboursement de  
mes frais de  
stationnement ?

Sur prescription médicale de votre  
médecin, l'Assurance Maladie peut  
rembourser les frais d'utilisation de  
votre véhicule personnel et des  
transports en commun

Ces frais de transport sont  
remboursés à 65 % sur la base du  
prix du ticket de parking. Les frais  
de déplacement sont également  
remboursés au même taux sur la  
base d'un tarif kilométrique unique.

Le remboursement des frais de  
stationnement et de déplacement se fait  
uniquement sur prescription médicale

**1** Le médecin me fait une prescription  
médicale m'autorisant à me rendre à  
l'hôpital avec mon propre véhicule.

**2** Je stationne sur le parking de l'hôpital,  
je paye à la sortie et je conserve mon  
ticket de stationnement.

**3** J'envoie mon ticket de stationnement  
accompagné de ma prescription  
médicale à la CPAM pour  
remboursement (par courrier ou en  
ligne sur [mrs.beta.gouv.fr](https://mrs.beta.gouv.fr))

Comment me faire  
rembourser de  
mes frais de  
stationnement ou  
de transport ?

**NOUVEAU**

*Vos frais de  
stationnement et  
déplacement peuvent  
vous être remboursés*

**CHIVPARK**

**Votre parking  
à l'hôpital**



## TARIFS PARKING PUBLIC

### P1 - P2 - P3 - P4 - P9 - P10 bas

Jusqu'à 1 heure : **GRATUIT**  
 de 1 heure à 5 heures 45 : **0,50 € / 15 mn**  
 de 5 heures 45 à 6 heures : **0,40 € / 15 mn**

Tarif maximum 24 h : 9,90 €  
 Ticket perdu : 9,90 €

## TARIFS PARKING

### ZONE DE STATIONNEMENT A DUREE LIMITEE

Jusqu'à 45 minutes : **GRATUIT**  
 A partir de 45 minutes : **1 € / 15 minutes**

Tarif maximum 24 h : 45 €  
 Ticket perdu : 45 €

Toute tranche tarifaire commencée est due en intégralité

## LE RÈGLEMENT S'EFFECTUE

En caisse automatique :  
 sortie hôpital, sortie urgences ou P3  
 OU

En borne de sortie :  
 seulement en carte bancaire



Votre parking à l'hôpital



- PARKINGS RÉSERVÉS AUX VISITEURS
- PARKINGS RÉSERVÉS AUX PERSONNELS
- PARKING HAUT RÉSERVÉ AUX NOUVELLES MOBILITÉS
- PARKING SOUS-TERRAIN RÉSERVÉ :
  - aux personnes à mobilité réduite
  - aux visiteurs
  - aux personnels sous conditions



- DIRECTIONS, IFSI
- INTERNAT
- CRÈCHE
- PHARMACIE
- HÔPITAL DE JOUR DE PSYCHIATRIE
- QUAI DE LIVRAISON
- ARRÊT DE BUS LIGNES N, E, INTERVALS



Hôpital de Villeneuve-Saint-Georges Lucie & Raymond Aubrac  
 40 allée de la Source 94195 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES CEDEX

ACCES VEHICULES: 28 Avenue de la république 91560 CROSNE

01 43 86 20 00 - parking@chiv.fr